

0312686B
ACADEMIE DE TOULOUSE
LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY
1 PLACE ALAIN SAVARY
31703 BLAGNAC CEDEX
Tel : 0534364240

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/09/2019
Réuni le : 01/10/2019
Sous la présidence de : Herve Ameziane
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 6

Libellé de la délibération :

5 CONTRATS ET CONVENTIONS: le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer 5 contrats et conventions à incidence financière pluriannuelle dont les projets sont annexés à cet acte.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer 5 contrats à incidence financière pluriannuelle:

- 1/un contrat avec la société ISS Hygiène et Prévention pour la mise en œuvre des moyens nécessaires à la détection, la destruction et la prévention des parasites pour la cuisine et ses dépendances d'une durée d'un an renouvelable deux fois par expresse reconduction pour un montant annuel de 594 € TTC.
- 2/un contrat avec la société SIEMENS pour la maintenance du nouveau système de sécurité incendie du lycée d'une durée d'un an renouvelable deux fois par expresse reconduction pour un montant annuel de 10278 € TTC.
- 3/un contrat avec la société Sharp Business Systems pour la location et la maintenance d'un copieur d'appoint pour la loge (noir et blanc et couleur). Le loyer mensuel s'élève à 168 € TTC pour les 22 mois restants. Ce contrat est calé avec le contrat des 7 autres copieurs du parc du lycée.
- 4/ une nouvelle convention constitutive du GRETA Midi-Pyrénées Centre de mise en conformité afin d'intégrer l'apprentissage (hors compétence Région) aux missions des GRETA .
- 5/une convention de partenariat avec le CSAPA (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) par le biais d'une consultation jeunes citoyens (CJC). Cette convention est signée pour une durée de 3 ans.

VOTE

BIEN_20192020_1_0312686B_191008155946

0310094J

ACADEMIE DE TOULOUSE
RECTORAT ACADEMIE DE TOULOUSE
75 RUE SAINT ROCH
31077 TOULOUSE CEDEX 4

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés 5 CONTRATS ET CONVEN

Etablissement émetteur de l'acte : LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY-0312686B

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 1

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :